

**MODIFICATION N° 8 DATÉE DU 25 SEPTEMBRE 2026 APPORTÉE AU PROSPECTUS
SIMPLIFIÉ DATÉ DU 29 SEPTEMBRE 2025, EN SA VERSION MODIFIÉE PAR LA
MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 5 NOVEMBRE 2025,
LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 8 DÉCEMBRE 2025,
LA MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 16 JANVIER 2026,
LA MODIFICATION N° 4 DATÉE DU 19 FÉVRIER 2026,
LA MODIFICATION N° 5 DATÉE DU 22 MAI 2026
LA MODIFICATION N° 6 DATÉE DU 31 JUILLET 2026 ET
LA MODIFICATION N° 7 DATÉE DU 17 AOÛT 2026**

(LE « PROSPECTUS »)

à l'égard des Fonds suivants :

Fonds

Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie
Bluewater

Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater

Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie
Bluewater

Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater

Fonds de croissance nouvelle génération Mackenzie
Bluewater

Fonds nord-américain équilibré Mackenzie Bluewater

Fonds d'actions nord-américaines Mackenzie Bluewater

Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater

Série

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, G, I, O, O5, PW, PWR,
PWFB, PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, PWX8, T5, T8

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, G, I, O, PW, PWR, PWFB,
PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, PWX8, T5, T8

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWFB, PWFB5,
PWR, PWT5, PWT8, PWX, PWX8, T5, T8

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, G, O, PW, PWR, PWFB,
PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, T5, T8

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWFB, PWFB5,
PWR, PWT5, PWT8, PWX, PWX8, T5, T8

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWFB, PWFB5,
PWT5, PWT8, PWR, PWX, PWX8, T5, T8

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, O, PW, PWFB, PWFB5,
PWR, PWT5, PWT8, PWX, PWX8, T5, T8

A, AR, D, F, F5, F8, FB, FB5, G, I, O, PW, PWR, PWFB,
PWFB5, PWT5, PWT8, PWX, PWX8, T5, T8

(collectivement, les « **Fonds** »)

Le prospectus est modifié pour refléter un changement de gestionnaire de portefeuille concernant les Fonds, changement qui prendra effet le 9 octobre 2026.

Par conséquent, le prospectus est modifié comme suit :

1. À la page 8, dans le « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** », la ligne relative à Karthic Arunachalam ci-dessous est ajoutée après la ligne relative à Nelson Arruda :

NOM ET FONCTION	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Karthic Arunachalam, vice-président adjoint, Gestion des placements, gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie Bluewater Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater Fonds de croissance nouvelle génération Mackenzie Bluewater Fonds nord-américain équilibré Mackenzie Bluewater Fonds d'actions nord-américaines Mackenzie Bluewater Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	Membre de l'équipe des actions de qualité Mackenzie; s'occupe principalement des actions américaines et étrangères et est responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.

2. À la page 11, dans le « **Tableau 3 : Gestionnaires de portefeuille de Corporation Financière Mackenzie** », la ligne relative à Tyler Hewlett et la note de bas de page connexe ci-dessous sont supprimées :

NOM ET FONCTION	FONDS	RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT
Tyler Hewlett ² , vice-président principal, Gestion des placements, gestionnaire de portefeuille	Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie Bluewater Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater Fonds de croissance nouvelle génération Mackenzie Bluewater Fonds nord-américain équilibré Mackenzie Bluewater Fonds d'actions nord-américaines Mackenzie Bluewater Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater	Membre de l'équipe Mackenzie Bluewater; s'occupe principalement des actions américaines et étrangères et est responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse. Participe aux décisions portant sur les titres individuels pour l'ensemble des Fonds.

Droits accordés par la loi aux acquéreurs

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces ou de certains territoires confère aux porteurs de titres un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, qui peut être exercé dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de leur souscription, qui peut être exercé dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de l'ordre de souscription.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces ou de certains territoires permet également aux porteurs de titres de demander l'annulation d'un contrat de souscription de titres d'OPC et un remboursement ou des dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC. Ces droits doivent généralement être exercés dans des délais déterminés.

Pour en savoir plus, les porteurs de titres doivent se reporter à la législation sur les valeurs mobilières de leur province ou de leur territoire ou consulter leur conseiller juridique.



ATTESTATION DES FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS

La présente modification n° 8 datée du 25 septembre 2026, le prospectus simplifié du 29 septembre 2025, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 5 novembre 2025, la modification n° 2 datée du 8 décembre 2025, la modification n° 3 datée du 16 janvier 2026, la modification n° 4 datée du 19 février 2026, la modification n° 5 datée du 22 mai 2026, la modification n° 6 datée du 31 juillet 2026 et la modification n° 7 datée du 17 août 2026, ainsi que les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, en sa version modifiée, constituent un exposé complet, véridique et clair de tous les renseignements importants concernant les titres offerts aux termes du prospectus simplifié, en sa version modifiée, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fait le 25 septembre 2026.

Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie Bluewater
Fonds canadien de croissance Mackenzie Bluewater
Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie Bluewater
Fonds de croissance mondiale Mackenzie Bluewater
Fonds de croissance nouvelle génération Mackenzie Bluewater
Fonds nord-américain équilibré Mackenzie Bluewater
Fonds d'actions nord-américaines Mackenzie Bluewater
Fonds de croissance américaine Mackenzie Bluewater

(collectivement, les « **Fonds** »)

CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE (EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS)

« Luke Gould »

Luke Gould
Président du conseil,
président et chef de la direction
Corporation Financière Mackenzie

« Keith Potter »

Keith Potter
Vice-président exécutif et
chef des services financiers
Corporation Financière Mackenzie

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE

« Nancy McCuaig »

Nancy McCuaig
Administratrice
Corporation Financière Mackenzie

« Naomi Andjelic Bartlett »

Naomi Andjelic Bartlett
Administratrice
Corporation Financière Mackenzie